



ASALM N° 1 Les Amis du Circuit

Association pour la sauvegarde de l'Autodrome de Linas-Montlhéry
Siège social : HOTEL DE VILLE 91310 LINAS

Parrainée par : Christian ESTROSI, Henri PESCAROLO, Jean-Claude ANDRUET, Hubert AURIOL, Jean-Pierre BELTOISE, Patrice DELAGE, Jacques LAFFITTE, Patrick TAMBAY, Jean RAGNIOTTI, Thierry TCHERNINE, Hugues de CHAUNAC, Yves GENIES, Gilles HUSSON, Jacky HUTTEAU, Roger RUIZ, Jean-François BALDE

JOURNEE CIRCUIT (réservée aux autos sportives)

SAMEDI 22 MAI 2010

Autodrome de LINAS-MONTLHERY
2ème historique journée anniversaire
1^{ER} GRAND-PRIX MAI 1925

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

À remplir en lettres capitales. Tout formulaire incomplet ou mal rédigé sera refusé sans préavis

NUMERO D'ADHERENT

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

PAYS Email@..... TEL

VEHICULE AUTO

MARQUE MODELE ANNEE

IMMATRICULATION

IMPÉRATIF le JOUR J de venir avec carte grise, carte verte d'assurances, permis de conduire.

CONDITIONS

Participation forfaitaire de **220,00€** donnant droit à 1 pilote, 1 passager, exposition, café, déjeuner au restaurant de l'UTAC, accès aux différentes démonstrations, parade, etc ... et quatre roulages de 25mn environ non chronométrés, **casques et ceintures obligatoires** (pilote et passager). Echappement **95db maxi**.

Chèque à l'ordre de l'ASALM 27, avenue des Cerisiers - 91420 MORANGIS

Le débit bancaire est immédiat et correspond à l'acceptation de votre engagement, aucun remboursement ne sera accepté.

Vous recevrez une réponse à votre demande de préinscription au plus tard la 1^{ère} quinzaine de mai 2010.

Afin d'assurer la diversité, le nombre de véhicules éligibles est limité par marque et modèle, l'organisation se réserve le droit d'accepter des véhicules d'exception modernes ou non, anciens ou pas, sans avoir à le justifier.

NOMBRE DE PLACES LIMITE - CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 15 AVRIL 2010 - AUCUN ENGAGEMENT SUR PLACE

Tout participant s'engage à mettre le véhicule concerné en conformité avec la législation en vigueur et engage sa seule responsabilité en cas de non respect de celle-ci. Il s'engage à respecter strictement le règlement ainsi que l'ensemble des termes de ce contrat. Il consent à être photographié, filmé par l'organisateur, l'agence organisatrice ou toute autre société ou individu autorisé par l'organisateur pendant la journée dans le cadre de la promotion. Il consent également à l'exploitation de son image et de sa voix par l'organisateur ou par toute personne autorisée par ce dernier, sur tous types de supports. Il reconnaît que ni lui, ni aucune autre personne, ne peut prétendre recevoir une rémunération d'aucune sorte en contrepartie de la présente autorisation. Toute dégradation de l'infrastructure du site engage sa seule responsabilité. Chaque participant reconnaît son inscription à titre personnel en parfaite connaissance des risques liés à ce type d'activité. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation et s'engage au strict respect de celles-ci. L'inscrit renonce de façon irrévocable pour lui-même, ses ayants-droits et toute personne physique ou morale à tout recours de quelque nature que ce soit contre l'organisateur ou ses partenaires pour tout dommage matériel ou corporel que ses accompagnateurs ou lui-même pourraient causer ou subir à des tiers lors de cette opération.

FAIT A DATE SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Président de l'ASALM : Bernard PERSONNIER 06 89 88 54 02 - Responsable piste : Daniel DUMONT 06 88 78 42 90
Adresse Postale : ASALM - 27 Avenue des Cerisiers - 91420 MORANGIS